

DECRET N° 83-35 du 7 février 1983

portant inscription au tableau d'avancement d'Adjudants-Chefs au grade de Lieutenant-Stagiaire des Forces Armées Populaires du Bénin, au titre de l'année 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU l'ordonnance N° 77-14 du 25 mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin,
- VU la Loi N° 81-014 du 10 octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin,
- VU le Procès-Verbal N° 104/B1/EPF/EMG/FAP du 8 décembre 1982,
- Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale,
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 26 janvier 1983,

D E C R E T :

Article 1er. - Les Adjudants-Chefs des Forces Armées Populaires du Bénin dont les noms suivent, sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1982, au grade de Lieutenant-Stagiaire :

- Adjudant-Chef Jacques GANDONOU,
- Adjudant-Chef Félicien HOUNSAVI,
- Adjudant-Chef Mongni Victor GUELLI,
- Adjudant-Chef C. Jean PROTEINONTO,
- Adjudant-Chef P. Antoine MEVO,
- Adjudant-Chef Eugène AKUESSON,
- Adjudant-Chef Jean-Marie AMOUSSOU,
- Adjudant-Chef Boussari FATAOU,
- Adjudant-Chef B. Idrissou NICO,
- Adjudant-Chef Pascal GOUNNOUKPEROU,
- Adjudant-Chef Paul Théophile ADJE,

- Adjudant-Chef Auguste HOUETO,
- Adjudant-Chef Zacharie AGONGLO,
- Adjudant-Chef Henri DOSSOU-YOVO,
- Adjudant-Chef Dansou Coffi DEMOU,
- Adjudant-Chef F. Christophe AHOGNONVI,
- Adjudant-Chef Jean Victor BIDE,
- Adjudant-Chef Antoine YAHANON,
- Adjudant-Chef Achille COOVI,
- Adjudant-Chef Etienne DANSOU,
- Adjudant-Chef Lègba Marcel ZOUGAN,
- Adjudant-Chef Pierre WAMA.

Article 2. - Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 7 février 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CCdu PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 MDN-MF 8 Ministères
20 SGG 4 SPD 2 DB-DCF-DSDV-Trésor-DI 20 IGE et ses Sections 4 DPE
DLC-INSAE 6 BCP 2 DCCT-Gde Chanc 2 DSI 8 CAB-MIL 4 Intéressés 22
EMG-FAP-EMFSP-EMFDN 10 x 3 = 30 JORPB 1.-